

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 11 décembre 2025, tenue dès 17 h 30 dans la Salle du Conseil de ville de la Salle de spectacles

Présidence : M. Michel Ruchonnet, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Michel Ruchonnet, président : "Monsieur le maire, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de ville, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs. Il est 17 h 30 et j'ai le plaisir d'ouvrir notre dernière séance de l'année.

Je n'ai pas de mutation ou d'élément particulier à vous indiquer à ce stade.

Mme Isabelle Gambetta, PS, a d'ores et déjà rejoint la table du Bureau du Conseil de ville, et remplacera ce soir notre secrétaire Mme Elisabeth Beck, excusée."

...Il n'y pas d'opposition des membres...

M. Michel Ruchonnet, président : "Je cède donc la parole à Mme Isabelle Gambetta, PS, pour l'appel."

...L'appel fait constater la présence de 26 conseillères et conseillers de ville.
La majorité est à 14...

M. Michel Ruchonnet, président, rappelle le rôle des scrutateurs. M. Ludovic Huguenin-Elie a la charge du comptage des voix de la fraction socialiste et de la fraction Alternative régionale et communale. Mme Eda Gauchat a quant à elle la charge du comptage des voix de la fraction PLR ainsi que des membres du Bureau du Conseil de ville.

M. Michel Ruchonnet, président : "Vous avez reçu l'ordre du jour, y a-t-il des modifications ?"

M. Michel Ruchonnet, président : "Cela ne semble pas être le cas. Dès l'année prochaine, j'ai demandé à ce que figure à l'ordre du jour un point fixe concernant l'acceptation ou la modification de l'ordre du jour."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien commençons donc le traitement de notre ordre du jour."

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Dons du Conseil de ville
5. Crédit d'engagement de CHF 4'118'610.00, figurant au plan financier, concernant le projet de chauffage à distance basse enthalpie au centre de Saint-Imier – Décider du mode de financement : préavis au corps électoral
6. Crédit d'engagement de CHF 486'450.00, figurant pour CHF 550'000.00 au plan financier,

- concernant la rénovation de la station transformatrice de Champs Meusel – Décider du mode de financement : décision
7. Crédit d'engagement de CHF 230'000.00, figurant au plan financier, concernant l'achat d'un véhicule d'entretien multifonctions – Décider du mode de financement : décision
 8. Crédit d'engagement de CHF 200'000.00, figurant au plan financier, concernant la sécurisation du réseau de gaz à la rue du Soleil – Décider du mode de financement : décision
 9. Nomination d'un organe de vérification des comptes : décision
 10. Résolution du 23.10.2025 (PLR) relative au suivi et à la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit organisationnel et financier de l'administration communale : décision
 11. Motions, postulats et interpellations
 - 11.1. Motions
 - 11.2. Postulats
 - 11.3. Interpellations
 12. Divers et imprévu
 13. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2026 :
 - 13.1. président
 - 13.2. 1^{er} vice-président
 - 13.3. 2^{ème} vice-président
 - 13.4. secrétaire
 - 13.5. deux scrutateurs

1. Appel

Sont présents : M. Mario Kardum (PLR), Mme Delphine Boillat (PLR), M. Ludovic Barras (PLR), M. Marc Houriet (PLR), Mme Ophélie Krebs Mushahar (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Dominique Moszczanski (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Anthony Vale (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. Patrick Grobety (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Marc Pasquier (PLR), M. Erwan Egloff (ARC), Mme Eda Gauchat (ARC), Mme Jessica Froidevaux (ARC), Mme Martine Bourquin (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Ali Assaf (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Claude Voisin (ARC), Mme Isabelle Gambetta (PS), M. Vital Carnal (PS), M. Sylvain Ndonfack (PS), M. Michel Ruchonnet (PS) et Mme Mélanie Lambert (PS)

Sont absents : Mme Sandra Moszczanski (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), Mme Chiara Voisin (ARC), M. Loan Tultak (ARC) et Mme Elisabeth Beck (PS)

Conseil municipal : M. Corentin Jeanneret (maire), Mme Josika Iles (vice-maire), M. Etienne Geiser, M. Samuel da Silva, Mme Gisèle Tharin, M. Olivier Zimmermann, M. Gérard Dessaules et Mme Annick Chatelain (chancelière municipale)

Excusé : -

Presse : Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien), M. Emile Perrin (Journal du Jura) et M. Anthony Montandon (RJB)

Public : 4 personnes sont présentes dans la salle

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025

M. Michel Ruchonnet, président : "Il s'agit donc de l'approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025. Quelqu'un souhaite-il la parole ?"

Mme Ophélie Krebs Mushahar, PLR : "Oui, juste une remarque. En page 8, concernant le point 5 de l'ordre du jour qui traite de la fixation du tarif de l'eau, il y a une erreur dans le texte qui a été attribué à M. Vital Carnal, PS."

M. Vital Carnal, PS : "Effectivement, et j'en ai déjà discuté avec M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier. Mon intervention va être corrigée. Une mauvaise manipulation a provoqué l'insertion de deux textes identiques dans le procès-verbal du 23 octobre 2025. Mon intervention portait bien sur le tarif de l'eau, et non pas sur le plan financier."

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci pour vos précisions. La correction sera effectuée."

Au vote, le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025, avec la correction demandée, est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, je vous fais part de mes communications :

- 7 novembre 2025 : Promotions civiques. Cette année, la commune organisatrice a été Courtelary. Notre Conseil y a été représenté. Y étaient également présents plusieurs membres du Conseil municipal. Une soixantaine de jeunes, ayant atteint leur majorité cette année, ont pris part à cet événement. Nous avons passé une très bonne soirée.
- En tant que président du Syndicat de déneigement Bugnenets-Savagnières, je souhaite vous rappeler que nos montagnes (Mont-Soleil et Les Savagnières) ne sont pas des dom-tom. Elles font parties de notre commune. Nous sommes en train d'entretenir régulièrement les routes et les panneaux. Si vous constatez quelque chose, n'hésitez pas à contacter le Syndicat, et nous tâcherons de vous répondre.
- Encore vous signaler que j'ai reçu hier les vœux de fin d'année du Directeur de l'Ecole primaire. De belles fêtes nous sont souhaitées."

M. Corentin Jeanneret, maire : "M. le président du Conseil de ville, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de ville, Chers collègues du Conseil municipal, Mme la chancelière, M. le vice-chancelier, Chers membres du public, Chers représentants de la presse, voici la communication que je souhaitais vous donner ce soir :

Le budget 2026, adopté par le Conseil de ville dans sa séance du 23 octobre 2025, est désormais entré en force. Le taux d'imposition est maintenu à 1,75, aussi bien pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques que pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Afin de diminuer le déficit, l'heure est donc aux économies. Sur les quelque 200 mesures proposées, 160 ont été retenues. L'enjeu est de taille : assainir les finances communales en mettant fin au déficit structurel et en résorbant à terme l'endettement communal. Avant de toucher à la fiscalité, le Conseil municipal souhaite démontrer que tout a été mis en œuvre pour stabiliser et améliorer la situation financière de la commune. Les mesures retenues de l'audit commencent progressivement à être mises en place en cette fin d'année. Bien que la commune renonce à une hausse de la quotité d'impôt en 2026, cette dernière sera nécessaire dès 2027 pour des raisons structurelles. En effet, même avec un fonctionnement rigoureux, et des mesures d'économies, la Municipalité fait face à un déficit structurel de l'ordre de 3 millions de francs qui ne peut pas être compensé durablement par les réserves, même de manière

partielle. Les économies et le désendettement sont deux priorités qu'il ne faut pas perdre de vue. Chaque partie doit faire des concessions : peuple, autorités, personnel communal,... . La discussion de ces concessions prendra du temps et la dernière étape doit rester celle de l'augmentation de la quotité. Faire passer une augmentation n'est pas une chose aisée et il n'est pas possible de tenter cette manœuvre chaque année, au risque d'éroder la confiance du Corps électoral. Durant ces prochains mois, le Conseil municipal va informer la population par le biais de communiqués réguliers. Ces informations, données en toute transparence, permettront à chacune et chacun de prendre connaissance de la situation et du côté inévitable de la hausse de la quotité d'impôt. Ce n'est qu'avec la participation de toutes et tous qu'un avenir plus serein pour Saint-Imier peut être construit. Je suis convaincu que nous y arriverons ensemble. Ensemble, nous y arriverons ! Les informations que je viens de vous donner figureront dans le communiqué de presse qui va paraître. Je profite d'avoir la parole pour vous souhaiter de joyeuses fêtes à toutes et tous. Merci pour votre collaboration et votre écoute. Merci pour les échanges. Nous ne sommes pas toujours d'accord, mais c'est ce qui fait aussi la beauté de la démocratie. Nous avons toujours réussi à débattre, et c'est le plus important. Profitons de prendre du recul pendant ces fêtes et de profiter de nos proches. Merci également au personnel communal pour son investissement. Nous allons répéter ceci demain soir lors du souper du personnel communal. Ce sont eux qui sont au front, et face à une population qui n'est pas toujours compréhensive. Encore une fois je vous remercie toutes et tous pour votre engagement."

M. Michel Ruchonnet, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre demande de prise de parole de la part du Conseil municipal, nous allons poursuivre le traitement de notre ordre du jour."

4. Dons du Conseil de ville

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous allons parler du don du Conseil de ville. J'aimerais vous rendre attentifs à un élément. Au moment où nous avons fait un don à la commune de Blatten, suite à la catastrophe naturelle que cette commune a subie, notre maire s'est approché de moi en m'indiquant que cela serait apprécié si le Conseil de ville pouvait faire quelque chose en faveur de cette commune. Je lui ai dit qu'il fallait effectivement faire quelque chose, mais pas uniquement le Conseil de ville, mais bien de commune à commune. Le don qui a été fait n'est donc pas le don du Conseil de ville, mais un don extraordinaire, comme nous l'avions fait pour la commune de Dombresson. Le don du Conseil de ville se fait sur proposition du Bureau du Conseil de ville. Par conséquent, nous avons à disposition la somme de CHF 1'283.35. Nous vous proposons d'attribuer deux dons, c'est-à-dire deux fois CHF 640.-. Au printemps dernier, la Commission de la santé a adressé un questionnaire à la population, et un des éléments qui est ressorti de ce sondage, c'est qu'il faudrait mieux aider nos aînés. Et puis vous l'avez vu dans les journaux, les Cartons du cœur rencontrent également quelques difficultés et ont besoin d'aide actuellement. Nous vous proposons donc : CHF 640.- à Bel automne, et CHF 640.- aux Cartons du cœur."

M. Christian Tharin, PLR : "Nous remercions le Bureau de notre Conseil pour la proposition concernant le don annuel. Notre fraction tient à répéter ce que nous avions exprimé lors de la séance du 19 juin dernier, à savoir que nous souhaitions que le don à la fin de cette année soit tout simplement supprimé étant donné que nous avions alors consenti à faire un don de CHF 5'000.00 à la commune de Blatten. Nous avions également fait part qu'un don supplémentaire serait quelque peu déplacé étant donné qu'une augmentation de la quotité est envisagée et cette dernière est encore et toujours d'actualité. M. le Président avait alors déclaré "je vous suggère de laisser le Bureau du Conseil de ville y réfléchir" ainsi que "le Bureau du Conseil de ville prend note de votre intervention". Nous tenons encore à préciser que nous n'avons rien contre les associations dont le Bureau propose de faire des dons et nous les remercions pour leurs engagements. Néanmoins, nous restons tout simplement sur

notre ligne de conduite annoncée en juin dernier. C'est pour cette raison qu'une partie de notre fraction s'oppose à effectuer ce don. Ou autrement formulé, nous proposons de faire don à la commune municipale de Saint-Imier et ses habitants de la totalité du montant à disposition. Nous laissons ainsi la liberté de vote à nos membres."

Au vote, les deux dons proposés par le Bureau du Conseil de ville sont acceptés par 15 voix pour, 10 voix contre. Il y a 1 abstention.

5. Crédit d'engagement de CHF 4'118'610.00, figurant au plan financier, concernant le projet de chauffage à distance basse enthalpie au centre de Saint-Imier – Décider du mode de financement : préavis au corps électoral

Rapport du Conseil municipal :

Le Programme de législature du Conseil municipal prévoit la réalisation d'un chauffage à distance basse enthalpie dans la zone centre de Saint-Imier (rues Agassiz – Paul-Charmillot). Ce projet novateur contribuera à la mise en œuvre la stratégie 2050 de la Confédération en favorisant l'exploitation des ressources énergétiques renouvelables locales et la diminution des émissions de CO₂.

Depuis fin 2021, un premier système permet de chauffer l'Hôpital de Saint-Imier et le bâtiment situé Route de Sonvilier 3 (ancien Asile). Ce réseau de CAD est alimenté par la chaleur de l'eau extraite à 19,5° du Puits des Sauges durant toute l'année. Un réseau de distribution basse température et des pompes à chaleur décentralisées permettent de chauffer de manière performante les bâtiments raccordés. En 2024, ce réseau a fourni 1'450'000 kWh, a permis de limiter les émissions de CO₂ de près de 300 tonnes tout en proposant des prix attractifs par rapport à d'autres systèmes de chauffage.

Le potentiel de l'eau des Sauges n'étant pas utilisé pleinement (reste de 1450 KW), le Département de l'équipement a étudié la possibilité de l'étendre à certains bâtiments du centre de Saint-Imier. En 2022, le Conseil municipal a confié un mandat à un bureau spécialisé pour étudier la réalisation de cette deuxième étape. Différents bâtiments ont été définis comme prioritaires, de par leur taille et leur localisation dans le secteur centre (cf. carte dans le Rapport du Service de l'équipement).

La centrale de prélèvement de chaleur sera implantée à proximité des réservoirs "Sur les Crêts". L'un des deux réservoirs existants servira au stockage de l'eau à 19,5 °C provenant du réservoir des Philosophes. L'énergie thermique extraite alimentera les pompes à chaleur installées dans les bâtiments raccordés via le réseau de distribution. Une alimentation de secours est également prévue en cas de panne. La présence du réseau de gaz à la rue du Soleil permet d'alimenter une chaudière de secours qui sera implantée à proximité des réservoirs.

Le détail des coûts du projet est présenté dans le rapport établir par le Service de l'équipement. La dépense totale brute s'élève à CHF 4'118'610.00 TTC (3'810'000.- HT). Un montant de CHF 4'200'000.00 figure au plan financier pour ce projet.

La vingtaine de bâtiments qui seront raccordés au réseau devront s'acquitter d'une taxe unique de raccordement calculée en fonction de la puissance de chauffage demandée. Le Service de l'équipement estime à un montant de près de CHF 300'000.00 les taxes de raccordement pour les bâtiments concernés. Des démarches seront effectuées parallèlement au projet afin d'obtenir des aides cantonales, notamment des prêts sans intérêt de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) et d'autres contributions extérieures (contribution KliK). Ces montants

viendront réduire la dépense communale, mais ne peuvent pas être soustraits du montant du crédit soumis au corps électoral, conformément au droit cantonal.

Comme pour le premier projet de chauffage à distance, le nouveau réseau devra s'autofinancer. Cela signifie que l'ensemble de ses coûts de fonctionnement devront être payés uniquement par la vente de l'énergie du réseau. Le calcul du prix de la chaleur est également détaillé dans le rapport du Service de l'équipement. Les frais annuels de fonctionnement (frais financier, énergie et entretien) seront de l'ordre de CHF 388'500 pour produire 2,3 millions de kWh thermiques. Afin que l'autofinancement et le renouvellement du système soit garanti, le prix total par kWh thermique sera d'environ 17 ct/ kWh HT.

Malgré la situation financière actuelle de la commune, le Conseil municipal est convaincu du bien-fondé de ce projet d'investissement. En effet, le CAD Centre est novateur, ne grèvera pas le budget général de la commune (financé par l'impôt) et permet à la Municipalité de réduire ses émissions de CO₂, tout en augmentant son autonomie énergétique. Comme relevé précédemment, ce projet fait partie intégrante du Programme de législature, figure dans le Plan financier et également dans le Plan directeur communal Energie.

De plus, ce projet permettra de chauffer plusieurs bâtiments communaux dont l'Ecole primaire/Ceff Santé, dont le chauffage à gaz vétuste est actuellement en sursis et devra être remplacé impérativement pour l'hiver 2026-2027, générant une dépense importante pour la Municipalité.

La dépense prévue d'un peu plus de CHF 4 millions est un investissement brut (TVA, contributions de raccordement et éventuels soutiens extérieurs non déduits). Le projet est auto-financé et sera bénéficiaire une fois totalement en fonction. Le prix du kWh consommé sera concurrentiel avec d'autres forme de chauffage. L'énergie électrique utilisée par les PAC permettra également de générer des revenus pour la Municipalité. Compte tenu de ceci, la dépense liée à ce projet n'est pas incompatible avec l'audit financière en cours de mise en œuvre. Au contraire, il s'agit d'une future source de revenus pour la Municipalité qui constitue, dès lors, un investissement pour le futur.

Compte tenu de ce qui précède, et sur préavis unanime de la commission de l'équipement et sur préavis favorable par 4 voix et 1 abstention de la commission des finances, le Conseil municipal vous recommande de préaviser favorablement à destination du corps électoral la libération du crédit d'engagement de CHF 4'118'610 TTC, figurant au plan financier, permettant de financer le projet de chauffage à distance (CAD) basse enthalpie au centre de Saint-Imier, en recourant si nécessaire à l'emprunt.

Ouverture de la discussion :

M. Laurent Egloff, ARC : "Magique ! Innovante ! Ecologique ! Maligne ! Utile ! Avantageuse ! Stable ! Durable ! . . . Les adjectifs ne manquent pas pour qualifier cette technique efficace et peu polluante qu'est le chauffage à distance basse enthalpie issue du potentiel énergétique du Puits des Sauges. Transformer la chaleur de l'eau jaillissante en chauffage, il fallait y penser, nos Services techniques l'ont fait, et nous les félicitons vivement. Maintenant que l'Hôpital est fourni avec efficacité, il faut utiliser la capacité énergétique restante le mieux possible. Ecole primaire et ceff SANTE-SOCIAL, Ecole secondaire, bâtiment de la commune, Halles de gymnastique, mais également des immeubles privés pourront bénéficier avec cette innovation d'un chauffage propre et économique. Il ne faut également pas oublier par les temps économiques rudes que nous vivons actuellement de favoriser un projet qui sera totalement autofinancé et bénéficiaire une fois entrée en fonction. Pour toutes ces raisons, c'est avec conviction et unanimité que la fraction ARC accepte le crédit d'engagement, ainsi que le financement par l'emprunt."

Mme Mélanie Lambert, PS : "La fraction socialiste soutient la mise en place de ce chauffage à distance qui permettra de réduire les émissions de CO₂ et d'exploiter les ressources énergétiques renouvelables locales, en accord avec la stratégie 2050 de la Confédération. Avec succès, un premier système, opérationnel depuis 2021, alimente déjà l'Hôpital et le bâtiment de l'ancien Asile grâce à la chaleur extraite de l'eau de la nappe phréatique du Puits des Sauges. Le projet prévoit l'extension de ce réseau à d'autres bâtiments prioritaires, avec un investissement total de CHF 4'118'610. Il s'agit des écoles primaire et secondaire, de celle de musique, du ceff SANTE-SOCIAL, de l'administration communale, ainsi que des immeubles d'habitation présents dans ce secteur. Les besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire de ces bâtiments représentent plusieurs GWh de consommation de gaz et de mazout par année. Les bâtiments raccordés devront payer une taxe unique de raccordement, et des aides cantonales sont envisagées pour réduire les coûts. Le réseau doit s'autofinancer, avec un prix de chaleur compétitif; il permettra également de générer des revenus pour la Municipalité. Une centrale de prélèvement de chaleur sera installée pour alimenter le réseau et les pompes à chaleur des bâtiments raccordés. Des pompes à chaleur adaptées aux besoins seront posées, et environ 1300 mètres de conduites en polyéthylène seront mis en place pour la distribution de chaleur, le tout supervisé par un réseau en fibre optique. Un contrat a été établi avec chaque client pour un tarif énergétique fixé par le Conseil municipal, compétitif par rapport au marché et permettant l'autofinancement du réseau. Environ 2'300'000 kWh thermiques seront facturés annuellement à un tarif compris entre 16 et 17 centimes par kWh pour couvrir les coûts. Le projet sera présenté au Corps électoral en 2026, en attendant le remplacement du chauffage de l'Ecole primaire d'ici 2026-2027. Malgré la situation financière actuelle, investir dans ce projet novateur apporte une plus-value incontestable pour notre commune. Il s'agit là d'un investissement intelligent pour le futur. En accord avec le Plan directeur énergétique, il vise le développement durable montrant l'exemple de la transition énergétique permettant aussi une certaine indépendance dans la production de chaleur. Le slogan "Saint-Imier terre d'énergies" maintient tout son sens et montre une voie novatrice. La fraction socialiste accepte la libération du crédit d'engagement pour financer ce projet en recourant à l'emprunt si nécessaire et remercie le Service de l'équipement pour son engagement et ce beau projet."

Mme Delphine Boillat, PLR : "Au regard des résultats très positifs du chauffage à distance (CAD) mis en service en 2021 à l'Hôpital et au bâtiment communal situé Route de Sonvilier 3, il apparaît clairement que la valorisation de l'énergie renouvelable issue du Puits des Sauges constitue une opportunité unique pour réduire durablement la dépendance de la commune aux énergies fossiles. Le fonctionnement du réseau existant, avec plus de 95 % de la chaleur produite sans recours au gaz, confirme la fiabilité du concept, ainsi que la pertinence d'un modèle dans lequel la commune assume entièrement l'investissement et l'exploitation du système par l'intermédiaire de ses Services techniques. Le nouveau projet de CAD au centre de Saint-Imier s'inscrit dans la continuité de cette démarche innovante. Il permettrait d'exploiter un potentiel énergétique encore largement disponible, capable d'alimenter des infrastructures essentielles telles que les écoles primaires, et le ceff SANTE-SOCIAL où il y a urgence pour remplacer les chauffages, mais également aussi pour les bâtiments au cœur de la Cité, l'école de musique, l'administration communale, l'école secondaire, ainsi que plusieurs immeubles d'habitation. Il s'agit non seulement d'une réponse urgente aux besoins de remplacement de chauffages vieillissants, mais également d'un investissement structurant, aligné avec les objectifs de transition énergétique cantonaux et fédéraux. Les analyses financières démontrent que le système peut être autofinancé à un prix de chaleur compétitif (16-17 ct/kWh), tout en bénéficiant potentiellement d'aides publiques et d'une contribution significative des raccordements. L'impact environnemental positif, l'amélioration de la résilience énergétique locale et la stabilité à long terme des coûts pour les usagers renforcent encore la pertinence de ce projet. Compte tenu de ces éléments, il apparaît stratégique et responsable pour le PLR Saint-Imier et environs de soutenir, à la majorité de ses membres, la réalisation de ce nouveau chauffage à distance. Cette infrastructure pérenne, innovante et durable constitue un investissement d'avenir, positionnant Saint-Imier comme un acteur exemplaire de la transition énergétique locale."

M. Michel Ruchonnet, président : "Il y a 10 jours j'ai été invité, ainsi que les chefs de fraction, par Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement, et M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement, pour la présentation de ce projet. Donc, il y a une communication qui se fait lorsque les sujets sont complexes. M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, l'avait également fait il y a quelque mois concernant la Patinoire. C'est quelque chose de très apprécié, et qui permet de travailler en amont dans les fractions."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 4'118'610.00, figurant au plan financier, concernant le projet de chauffage à distance basse enthalpie au centre de Saint-Imier est préavisé favorablement au Corps électoral par 25 voix pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention. Financement par emprunt si nécessaire.

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous allons profiter de la prochaine votation cantonale pour introduire cet objet, donc le vote aura lieu début mars 2026."

6. Crédit d'engagement de CHF 486'450.00, figurant pour CHF 550'000.00 au plan financier, concernant la rénovation de la station transformatrice de Champs Meusel – Décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Depuis 1965, la station transformatrice de Champ-Meusel est le point d'alimentation du réseau électrique de Saint-Imier. Les disjoncteurs ont été contrôlés pour la dernière fois en mars 2006. Ceci a pour conséquence des coupures de courant en cas de dérangements. Etant donné la vétusté de ces disjoncteurs, il n'est plus possible de trouver des entreprises en mesure d'assurer la maintenance et le contrôle de ce genre d'infrastructures.

En outre, le toit de cette installation n'est plus en état et engendre un taux d'humidité trop élevé dans l'installation, ce qui met en danger son fonctionnement. Il est à relever que la coupure intervenue en juillet 2025 est probablement due à ce fort taux d'humidité. Afin d'avoir un réseau toujours en état, divers travaux sont en cours. Il s'agit notamment du remplacement de 3 câbles moyenne tension qui alimentent le réseau imérien. Ces travaux, qui ont déjà été validés et sont en cours de réalisation, seront terminés début 2026. Toujours dans cette optique, il est prévu au plan financier pour 2026-2027 de rénover la station transformatrice de Champ-Meusel.

Le devis estimatif établi par le Service de l'équipement figure dans le Rapport dudit Service et s'élève à CHF 486'450.00. Cette station devant continuer de remplir son office durant l'ensemble de la durée des travaux, les interventions seront complexes et séquencées en près de 10 phases. Il s'agit-là d'un réel enjeu.

Compte tenu de ce qui précède, et sur préavis unanimes des commissions de l'équipement et des finances, le Conseil municipal vous recommande d'accepter le crédit d'engagement de CHF 486'450.00, prévu au plan financier, en recourant si nécessaire à l'emprunt.

Ouverture de la discussion :

M. Claude Voisin, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance du dossier concernant la station transformatrice de Champs Meusel. Etant donné la vétusté du matériel électrique et du local très humide il n'est plus en mesure d'assurer une maintenance à ces installations. Afin d'avoir un réseau de qualité il est indispensable d'entreprendre ces travaux prévus au Plan financier

2026-2027. La fraction ARC accepte le crédit de CHF 486'450.00 prévu au Plan financier, en recourant si nécessaire à l'emprunt."

Mme Isabelle Gambetta, PS : "Saint-Imier a pour objectif de disposer d'un réseau énergétique fonctionnel et efficient, capable de répondre aux besoins de sa population ainsi qu'à ceux de son tissu économique. Pour ce faire, il est indispensable d'investir et de rénover régulièrement les infrastructures. Le toit de la station de transformation de Champ Meusel, en service depuis 60 ans, n'est plus étanche. Le taux d'humidité élevé à l'intérieur met en péril le bon fonctionnement de cette installation électrique. De plus, les disjoncteurs de la station n'ont plus été contrôlés depuis 2006, faute d'entreprises en mesure d'assurer la maintenance et le contrôle de ce type d'équipement vétuste. Sa rénovation est donc impérative afin de garantir un courant électrique constant et stable. Cela assurera aux entreprises comme aux ménages sécurité et fiabilité et évitera des pannes répétées et coûteuses. Nous profitons ce soir de remercier l'excellent travail effectué quotidiennement par le personnel des Services techniques afin d'assurer cette énergie essentielle. Suivant le préavis du Conseil municipal, ainsi que celui des commissions de l'équipement et des finances, la fraction socialiste accepte, à l'unanimité, le crédit d'engagement de CHF 486'450.00, prévu au plan financier, avec recours à l'emprunt si nécessaire."

M. Marcel Gilomen, PLR : "Le PLR Saint-Imier a pris connaissance de la demande de crédit émise par le Service de l'équipement, relative à la rénovation de la station de couplage Champ Meusel. Face à la vétusté de l'installation actuelle, nous comprenons pleinement l'urgence d'intervenir sur ce point d'alimentation du réseau électrique. C'est pourquoi notre groupe accepte à l'unanimité la rénovation de cet édifice. Toutefois nous souhaitons soulever un certain nombre de questions à l'attention du Service de l'équipement. Un ancien collègue, ayant lui-même siégé dans cet hémicycle, m'a un jour confié la réflexion suivante : "Quand tu as un toit qui fuit, tu as deux solutions : soit tu appelles un couvreur, soit tu vas à la Landi et tu achètes des seaux.". Cette image illustre bien notre :

- Première interrogation : Pourquoi devons-nous toujours attendre que la situation se dégrade, au point que des "fuites" surviennent sur notre réseau électrique, avant d'agir ?
- La seconde question porte sur le nombre de "seaux" actuellement en service à Saint-Imier. En d'autres termes, combien d'installations dysfonctionnelles ou obsolètes sont-elles recensées sur notre réseau ?
- Troisièmement, devons-nous nous attendre à de nouvelles infiltrations d'eau, ou à d'autres incidents imminents, touchant notre réseau électrique ?
- Quatrièmement, combien d'installations datant du siècle dernier devront être rénovées d'urgence dans un futur proche, et pour quel coût ?
- Cinquièmement, étant donné que le Département concerné fonctionne en autofinancement, devons-nous anticiper une nouvelle hausse des prix de l'énergie afin de compenser le manque d'investissements de ces dernières années dans l'assainissement des équipements ?"

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Vous comprendrez que vu le nombre de questions, je vais vous répondre lors du prochain Conseil de ville. Cependant, il faut comprendre que des choix financiers et politiques doivent être faits chaque année. Dans ce cas, nous avons d'abord priorisé la sécurisation de la ligne Sud. Et il a fallu également amener de la puissance à la fin de la Rue de la Clef (Zone industrielle)."

M. Marcel Gilomen, PLR : "Pourquoi depuis 40 ans rien n'est investi ni réalisé ?"

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Je n'étais pas autour de la table il y a 40 ans. Pourquoi du retard, pourquoi ces choix, je ne siégeais pas il y a 30-40 ans, et ne peux pas vous répondre sur les choix et les décisions prises à l'époque."

M. Marcel Gilomen, PLR : "Merci."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 486'450.00, figurant pour CHF 550'000.00 au plan financier, concernant la rénovation de la station transformatrice de Champs Meusel est accepté à l'unanimité. Financement par emprunt si nécessaire.

7. Crédit d'engagement de CHF 230'000.00, figurant au plan financier, concernant l'achat d'un véhicule d'entretien multifonctions – Décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le Plan financier prévoit annuellement des montants afin de renouveler le parc de véhicules des Travaux publics. Cette année, il figure un montant afin de remplacer un véhicule d'entretien multifonctions.

En effet, le véhicule actuel, immatriculé pour la première fois en 2012, arrive en fin de vie après plus de 7'800 heures de service. Rien que pour les années 2024 et 2025, il a coûté en entretien des montants de CHF 13'000.00 respectivement CHF 22'500.00.

Le Département urbanisme et mobilité a procédé à l'étude de divers modèles auprès de plusieurs fournisseurs, afin de garantir l'offre la plus avantageuse pour la Municipalité, étant donné la situation financière de la commune. Le modèle retenu est un véhicule Meili M 7000 Urs ML (CHF 229'714.00) auprès du garage Kocher à Corgémont. En plus de respecter le Plan financier, cette offre permet de jouer la carte régionale en s'assurant un service de proximité et réactif, tout en assurant à la Municipalité le prix de reprise le plus attractif à CHF 9'000.00.

L'offre retenue figure en annexe, dans le Rapport du Service urbanisme et mobilité, auquel il est renvoyé pour de plus amples détails.

Compte tenu de ce qui précède, et sur préavis unanimes des commissions urbanisme et mobilité et des finances, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'accepter le crédit d'engagement de CHF 230'000.00 figurant au plan financier, en recourant si nécessaire à l'emprunt.

Ouverture de la discussion :

M. Erwan Egloff, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance avec attention du dossier relatif à l'acquisition d'un véhicule d'entretien multifonctions inscrit au plan d'investissement des Travaux publics. Après plus de 7800 heures de service, il apparaît clairement que l'ancien véhicule arrive en fin de vie. Le maintenir en service impliquerait des coûts de réparation croissants qui ne feraient que retarder une décision devenue inévitable. Dans cette optique, et afin d'assurer une utilisation responsable des deniers publics, la fraction ARC soutient l'octroi du crédit de CHF 230'000.- prévus dans le plan d'investissement. Nous tenons également à remercier le Service des travaux publics pour le travail considérable et indispensable qu'il accomplit au quotidien pour notre commune."

M. Patrick Grobéty, PLR : "Suite à une analyse approfondie du rapport du Service urbanisme et mobilité concernant l'achat d'un nouveau véhicule, Meili M 7000 Urs ML pour les Travaux publics, il en ressort plusieurs points importants. Comme vous avez pu le constater, notre véhicule actuel date de 2012 et durant ces 3 dernières années, ce dernier a été un gouffre financier au niveau de son entretien. En effet, nous avons dépensé CHF 51'500.- pour 3 ans de fonctionnement, soit un coût moyen annuel d'entretien de CHF 17'167.-. Il en découle donc logiquement le remplacement de ce véhicule par un nouveau et nous avons attentivement étudié les différentes offres concernant son remplacement. Nous avons pris position pour l'offre du garage Kocher à Corgémont avec la reprise de l'ancien véhicule pour la somme de CHF 9'000.-. Les Travaux publics sont enchantés par les services fournis par cette entreprise et, de plus, cela nous permet de jouer la carte de la proximité, ce qui est non négligeable. Le parti Libéral-Radical de Saint-Imier et environs accepte à l'unanimité la libération d'un crédit de CHF 230'000.- TTC figurant au plan d'investissement des Travaux publics pour l'achat d'un véhicule d'entretien multifonctions Meili M 7000 Urs ML."

M. Vital Carnal, PS : "Pour que le parc de véhicules des Travaux publics ne tombe pas en ruine et que l'entretien ne coûte pas des sommes astronomiques, un plan de renouvellement existe. Cette année c'est un véhicule immatriculé en 2012 avec plus de 7800 heures de service qui va être changé. Vu le contexte financier de la commune ne faudrait-il pas revoir la stratégie de renouvellement des véhicules ? Malgré cette réflexion la fraction socialiste accepte la libération d'un crédit de CHF 230'000.- figurant au plan financier, en recourant si nécessaire à l'emprunt, pour remplacer ce véhicule."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 230'000.00, figurant au plan financier, concernant l'achat d'un véhicule d'entretien multifonctions est accepté à l'unanimité. Financement par emprunt si nécessaire.

8. Crédit d'engagement de CHF 200'000.00, figurant au plan financier, concernant la sécurisation du réseau de gaz à la rue du Soleil – Décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

La Rue du Soleil est alimentée en gaz, comme la plupart des autres secteurs de notre commune. Le réseau dans cette rue est vieillissant et nécessite d'être remplacé, à l'exception du secteur "centre" de la Rue du Soleil (à l'Ouest de la Rue des Cibles). Ce renouvellement tient compte des besoins actuels et futurs des clients des Services techniques dans ce secteur. Ce renouvellement tient également compte de deux facteurs liés au réseau de chauffage à distance (cf. point 5 *supra*).

En effet, le secteur Est de la Rue du Soleil ne sera pas raccordé à un réseau de chauffage à distance (CAD), ni à court, ni à long terme. En outre, étant donné le déploiement du réseau de CAD dans le secteur centre de la localité, le renouvellement du réseau de gaz de la Rue du Soleil permettra d'avoir une solution de secours. Ces travaux offrent l'avantage d'une plus grande sécurité et d'une meilleure flexibilité opérationnelle.

En cas d'acceptation du présent crédit, les travaux sont prévus courant 2026. Ces travaux de sécurisation sont prévus au Plan financier.

Compte tenu de ce qui précède, et sur préavis unanimes des commissions de l'équipement et des finances, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'accepter le crédit

d'engagement de CHF 200'000.00 figurant au plan financier, en recourant si nécessaire à l'emprunt.

Ouverture de la discussion :

Mme Martine Bourquin, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance du dossier relatif à l'assainissement du réseau du gaz de la Rue du Soleil. Dès lors que l'on connaît l'âge de l'infrastructure et que l'on parle de sécurité, il semble normal d'entreprendre ces travaux en 2026. La fraction ARC accepte le crédit d'engagement de CHF 200'000.- figurant au plan financier, en recourant si nécessaire à l'emprunt."

Mme Delphine Boillat, PLR : "Le renouvellement du réseau de gaz à la Rue du Soleil s'inscrit pleinement dans la stratégie énergétique globale de la commune. L'état vétuste du réseau actuel, composé d'éléments hétérogènes, ne permet plus de garantir ni la sécurité, ni la fiabilité attendue par les usagers. La planification d'un renouvellement ciblé et adapté aux besoins présents et futurs constitue donc une mesure nécessaire et responsable. Bien que le secteur EST de la Rue du Soleil ne soit pas destiné, à moyen ou long terme, à être raccordé au CAD pour des raisons de rentabilité, ces travaux offrent une opportunité stratégique : intégrer une solution de secours destinée à alimenter le futur CAD Centre de basse enthalpie. Cette approche renforce la sécurité d'approvisionnement, tout en assurant une souplesse opérationnelle indispensable au bon fonctionnement du réseau communal de chaleur. L'investissement de CHF 200'000.- prévu au plan financier est proportionné à l'enjeu : garantir la pérennité d'une infrastructure essentielle tout en soutenant la mise en place d'un système énergétique innovant, durable et cohérent avec les objectifs communaux. Le préavis unanimement favorable de la Commission de l'équipement confirme la solidité du projet et l'intérêt de ce choix à long terme. Ainsi, il apparaît justifié au PLR Saint-Imier et environs de soutenir, à l'unanimité de ses membres, la libération du crédit d'engagement, qui permettra de sécuriser le réseau de gaz et de contribuer à la réussite du futur CAD Centre."

Mme Mélanie Lambert, PS : "La fraction socialiste accepte le crédit d'engagement de CHF 200'000.- inscrit au plan financier, avec recours à l'emprunt si nécessaire. Les conduites actuelles, dont l'état de vétusté ne permet plus de garantir un niveau de sécurité satisfaisant, doivent impérativement être remplacées. Ce renouvellement s'inscrit également dans une démarche cohérente avec la future mise en place du réseau de chauffage à distance à Saint-Imier, pour lequel ces conduites constitueront un relais indispensable. Au vu de ces éléments techniques et stratégiques, la fraction socialiste approuve le crédit soumis au Conseil de ville."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 200'000.00, figurant au plan financier, concernant la sécurisation du réseau de gaz à la rue du Soleil est accepté à l'unanimité. Financement par emprunt si nécessaire.

9. Nomination d'un organe de vérification des comptes : décision

Rapport du Conseil municipal :

Notre organe de vérification des comptes nous a fait part de sa volonté de mettre fin à son mandat. Le Conseil municipal a pris part avec regret de cette annonce, tout en comprenant la situation. Il tient à remercier la société Ficonom S.A. pour son engagement de longue date et l'excellente collaboration durant toutes ces années.

Le droit bernois sur les communes enjoint les communes à se doter d'un organe de vérification des comptes. Le Service des finances, afin de pallier cette situation, s'est donc mis en quête d'un nouvel organe de vérification des comptes. Les communes de notre région ont été

consultées afin de savoir à quel organe de vérification des comptes elles avaient recours. Des demandes ont été adressées à 6 fiduciaires de la région et plus loin.

Le résultat de cette phase d'offres figure dans le Rapport du Service des finances. Au terme de ce processus, c'est la fiduciaire Soresa SA de Bienné qui se distingue par son rapport qualité-prix. Elle se distingue aussi par son expérience de vérification auprès d'autres communes. En outre, elle répond aux exigences légales et opérationnelles de la commune.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville de nommer comme organe de vérification des comptes la société Soresa SA.

Ouverture de la discussion :

Mme Ophélie Krebs Mushahar, PLR : "Notre fraction prend acte du départ de l'organe de vérification des comptes et remercie sincèrement la société Ficonom S.A. pour son engagement et l'excellente collaboration entretenue durant de nombreuses années. Nous remercions également le Service des finances pour ses recherches et pour le rapport qui nous a été présenté. Sur cette base, et au vu des offres reçues, notre fraction accepte à l'unanimité de nommer la fiduciaire Soresa SA comme nouvel organe de vérification des comptes."

M. Sylvain Ndonfack, PS : "La commune de Saint-Imier doit procéder au changement de sa fiduciaire de contrôle. Après examen des offres, la fiduciaire Soresa SA à Bienné s'est distinguée par son excellent rapport qualité-prix. La fraction socialiste accepte ce choix. Nous remercions l'administratrice des finances pour son engagement et lui réitérons pleinement notre confiance."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, est-ce que la fraction ARC souhaite s'exprimer ?"

M. Michel Ruchonnet, président : "Il ne semble pas y avoir de réaction de la fraction ARC, nous allons donc passer au vote."

Au vote, le Conseil de ville nomme comme organe de vérification des comptes la société Soresa SA à l'unanimité.

10. Résolution du 23.10.2025 (PLR) relative au suivi et à la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit organisationnel et financier de l'administration communale : décision

M. Michel Ruchonnet, président : "J'avais donc pris sur moi de reporter le traitement de ce point à notre séance de ce soir. La résolution est un outil que nous employons rarement. C'est un outil législatif important. Il est très important de montrer que nous avons un parlement solidaire. Avoir l'unanimité, ou pratiquement l'unanimité des voix fait plus de sens aux yeux de la population que d'avoir des abstentions. Je vous donne la parole Mme Delphine Boillat, PLR, puis nous passerons au vote."

Mme Delphine Boillat, PLR : "M. le président, vos désirs étant des ordres, je vais donc vous lire la totalité de la résolution."

M. Michel Ruchonnet, président : "Ce n'est pas un ordre mais une demande."

Mme Delphine Boillat, PLR : "Résolution

Relative au suivi et à la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit

organisationnel et financier de l'administration communale

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Le PLR Saint-Imier et environs a décidé de déposer une résolution ce soir, étant donné les enjeux et les points importants qui seront traités. Le rapport du Conseil municipal et des chefs de service suite à l'audit organisationnel et financier de l'administration communale, est un point clé pour l'avenir de notre commune. Le PLR Saint-Imier et environs propose donc la présente résolution. L'idée est que tous les partis prennent des engagements. La fin de la législature et les élections approchent, et il est important que la mise en œuvre de l'audit continue au-delà de fin 2026. Malgré les idées politiques différentes de chacune et chacun, l'intérêt de la population de Saint-Imier doit primer. Quel que soit le résultat des élections municipales, la nécessité d'une continuité se fait sentir. En l'inscrivant dans une résolution, l'engagement n'en est que plus grand et tangible.

Animée par cet esprit de transparence, de continuité et d'unité, la fraction libérale-radicale soumet la présente résolution au Conseil de ville.

Le Conseil de ville de Saint-Imier

Considérant :

- que l'audit organisationnel et financier de l'administration communale a permis d'identifier des forces, des faiblesses et des axes d'amélioration dans la gestion de la collectivité;
- que ce travail, réalisé dans un souci de transparence et d'efficacité, constitue une étape essentielle pour renforcer la gouvernance communale et la confiance des citoyens;
- que les recommandations formulées par cet audit visent à améliorer la performance administrative, la rigueur financière, la clarté des procédures et la qualité du service public local;
- qu'il est de la responsabilité du Conseil de ville de veiller à ce que les conclusions de cet audit ne demeurent pas sans suite et servent effectivement de base à une action durable.

Affirmant :

- la volonté du Conseil de ville de garantir la continuité administrative et la mise en œuvre effective des réformes nécessaires, indépendamment des changements de législature ou de majorité politique;
- son attachement à une gestion communale exemplaire, fondée sur la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance.

Le Conseil de ville, réuni en séance plénière, adopte la résolution suivante :

1. Le Conseil de ville réaffirme son engagement à assurer le suivi et la mise en œuvre progressive des recommandations issues du Conseil municipal à partir de l'audit organisationnel et financier de l'administration communale présenté.
2. Le Conseil de ville invite le Conseil municipal à élaborer un plan d'action détaillé, assorti d'un calendrier de réalisation et de mécanismes d'évaluation périodiques, afin d'assurer la concrétisation des mesures préconisées.
3. Les futures législatures poursuivent la mise en œuvre de ce plan d'action et en assurent la continuité, dans l'esprit de responsabilité institutionnelle et de service public.

4. Le Conseil de ville s'engage à suivre régulièrement l'état d'avancement des mesures et à en rendre compte publiquement, dans un souci de transparence vis-à-vis des citoyens.
5. Le Conseil de ville s'engage à respecter la répartition des rôles, les canaux politiques et hiérarchiques, et s'abstient d'outrepasser ses devoirs de parlement de milice."

M. Michel Ruchonnet, président : "Effectivement je vous ai demandé de lire la résolution dans son entier, car il y a 48 heures nous avions encore des modifications. Et, en la lisant, nous aurons le texte définitif in extenso dans la Feuille d'Avis du District de Courtelary. Merci d'avoir joué le jeu."

Mme Delphine Boillat, PLR : "Les dernières modifications ont été faites lundi passé."

M. Michel Ruchonnet, président : "D'accord, il y a 3 jours."

Mme Delphine Boillat, PLR : "Pas de souci."

M. Ugo Boillat, ARC : "Je souhaite juste vous remercier pour le travail qui a été fait. Merci à M. le président du Conseil de ville d'avoir proposé de reporter le traitement de ce point à ce soir. Ceci a permis aux fractions de se mettre d'accord sur le texte, et de cette manière être unanime sur ce qui va être voté."

M. Michel Ruchonnet, président : "Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent cette résolution sont priés de le manifester par un lever de main."

Au vote, la résolution est acceptée à l'unanimité.

...Applaudissements...

11. Motions, postulats et interpellations

- 11.1. Motions
- 11.2. Postulats
- 11.3. Interpellations

M. Michel Ruchonnet, président : "J'ai reçu une motion et trois interpellations sur le Bureau du Conseil de ville ce soir. Je donne la parole pour la motion."

11.1. Motions

Mme Martine Bourquin, ARC : "Motion intitulée : Pour que Saint-Imier reste la première commune du Jura bernois !

Demande de la motion :

1. Dans le cadre du processus en cours du renouvellement des contrats LEAC pour la période 2028 à 2031, La Municipalité de Saint-Imier applique son programme de législature 2023-2026 et suit les préavis du Conseil du Jura bernois concernant le montant du financement des institutions culturelles imériennes dites d'importance régionale (Musée de Saint-Imier, Bibliothèque régionale, et Centre de Culture et Loisirs).

2. Si le suivi du préavis du Conseil de Jura bernois implique une adaptation à la hausse des montants communaux aux institutions culturelles de la première commune du Jura bernois, elle inscrit ces montants au budget soumis au Conseil de ville.

Développement :

Dans le programme de législature 2023-2026, le Conseil municipal définissait de manière claire ses buts dans le domaine de la culture : "Au travers de la concrétisation de projets pour toutes les tranches d'âge, l'objectif du Département éducation et culture est d'asseoir la Ville de Saint-Imier comme pôle culturel régional et d'y faire vivre la culture. Par le biais des contrats de prestations LEAC (Loi sur l'Encouragement des Activités Culturelles du Canton de Berne), dont une partie est soutenue par la Municipalité, il va veiller à pérenniser et à développer les institutions culturelles imériennes, mais aussi à renforcer la diversité culturelle en impliquant la population dans le but partagé de développer l'attractivité de Saint-Imier".

Qu'en est-il trois ans plus tard ?

La fraction ARC a récemment été informée, par des institutions culturelles imériennes, que le Conseil municipal avait pris la décision de n'entrer en matière sur aucune augmentation des contrats LEAC et ce, pour la période 2028 à 2031, alors même que des préavis du Conseil du Jura bernois étaient favorables. Cela concerne les trois institutions imériennes qui sont reconnues d'importance régionale : le Musée de Saint-Imier, la Bibliothèque régionale, et le Centre de Culture et Loisirs.

Sachant que les subventions du Canton et du Syndicat de communes dépendent de celles de Saint-Imier, cette décision se lit comme une double peine et il en découle un sentiment d'incompréhension totale. En choisissant le statu quo, les prestations diminueront. En refusant d'entrer en matière pour des augmentations qui lui auraient coûté CHF 27'350.-, la commune prive ses institutions d'un montant annuel total de CHF 48'650.-, puisque CHF 21'300.- auraient été versés par le canton et le Syndicat de communes.

Partout en Suisse, les études prouvent qu'un franc investi dans la culture rapporte bien plus qu'il ne coûte. Sur mandat de la Ville de Biel, l'Institut CREA (Institut d'économie appliquée) de l'Université de Lausanne a rendu ce printemps les conclusions d'une étude évaluant les retombées économiques de 13 institutions culturelles subventionnées dans la région Biel-Seeland-Jura bernois. Le résultat est criant : chaque franc investi en rapporte 4 ! Les conclusions le sont tout autant : "Les activités culturelles génèrent un impact sociétal important qui va au-delà de l'effet purement économique. Elles permettent notamment de créer des valeurs communes, de contribuer au dialogue et d'augmenter le capital social d'une communauté. Il est donc utile de rappeler que l'aide publique à la culture se justifie d'un point de vue non seulement économique, mais également social." Si la culture biannoise est un levier économique régional significatif, il est évident que celle de Saint-Imier l'est aussi.

Soutenir une équipe de foot au bord du terrain, vibrer avec les hockeyeurs autour de la glace, profiter d'une piscine moderne et attrayante sont des plaisirs qui servent de moteur à chacune et chacun, tout comme le sont la possibilité de tourner gratuitement les pages d'un bon bouquin, d'applaudir un concert émouvant, ou de s'émerveiller en parcourant une exposition aussi enrichissante que plaisante.

En 2025, la commune de Saint-Imier a investi CHF 412'000.- dans ses institutions phares, à savoir le Musée de Saint-Imier, la Bibliothèque Régionale, et le Centre de Culture et Loisirs, et elle entend en rester là pour les années 2028 à 2031. Cette somme est certes importante, mais il n'est pas inutile de rappeler que les loyers contractuels versés par ces

trois institutions à la Fondation Reine-Berthe représentent quelque CHF 200'000.-, soit près de la moitié du montant des subventions communales.

Si le rôle multiplicateur du franc culturel est prouvé, aucun indicateur économique ne mesure le bonheur.... Hélas !

Le rayonnement culturel futur de Saint-Imier et le bien-être de ses citoyens inquiètent la fraction ARC. Comment attendre des institutions culturelles le maintien de leurs prestations si les moyens financiers dont elles disposent ne suivent pas, ne serait-ce que partiellement, l'évolution globale des charges ?

Nous souhaitons comprendre les motivations du Conseil municipal quant à sa dernière décision de n'accepter aucune augmentation de subvention des institutions culturelles de portée régionale, alors que le Conseil du Jura bernois avait accepté d'entrer en discussion ? Les 3 institutions ont présenté un dossier sur "Les importances des institutions culturelles imériennes" au printemps 2025, à la Commission culturelle et au Conseil municipal.

Nous rappelons que la fraction ARC se bat depuis des mois dans le but d'éviter une diminution des prestations, notamment sociales, culturelles et sportives.

Dans une société ou l'anxiété quant à l'avenir progresse, le Conseil municipal ne juge pas opportun de favoriser la réflexion, l'échange, la connaissance et le plaisir d'un bon moment partagé. Il a décidé de ne pas privilégier le dialogue, le vivre ensemble des 19'500 visiteurs accueillis en 2024 par nos institutions.

En conclusion, et sachant que les étapes du processus de renouvellement des contrats de prestations pour la période 2028-2031 ne sont pas encore figées, nous appelons les conseillers de ville à s'associer à la fraction ARC pour défendre ardemment la culture, au même titre que le sport, en terre imérienne !"

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture : "Merci Mme Martine Bourquin, ARC, pour cette motion. Conformément au Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, un retour vous sera donné lors de la prochaine séance."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Je ne souhaite pas rallonger, mais en tant que membre du Conseil du Jura bernois, ainsi que membre de la commission Culture du Conseil du Jura bernois, je peux vous dire à l'heure actuelle et ceci sans trahir de secret que :

- Des discussions ont lieu avec les différents partenaires (cantons, communes, syndicats de communes).
- Les prises de décisions sont en cours, mais la tendance est positive quant à une prise en compte du renchérissement, voire de besoins structurels.
- Une augmentation du budget du canton pour les institutions, argumentée sur la base du renchérissement, a été validée par le Grand conseil.
- Au vu de ce contexte, il est possible que seule la commune de Saint-Imier n'entre pas en matière sur cette thématique."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Juste ajouter un élément. Le budget du Grand Conseil a été refusé par le parti socialiste notamment, ainsi que les partis de gauche. Il a été accepté par ceux de droite. Je souhaitais juste apporter cette précision."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, une réponse à cette motion sera apportée lors de la prochaine séance de notre Conseil."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je n'ai pas reçu de postulat et j'ai le sentiment que nous pouvons poursuivre avec les interpellations."

11.2. Postulats

Néant.

11.3. Interpellations

M. Michel Ruchonnet, président : "Allons-y déjà pour les trois interpellations déposées sur le Bureau du Conseil de ville."

M. Laurent Egloff, ARC : "On observe une augmentation des tags sur plusieurs murs de notre commune. Bien que l'entretien de ces surfaces incombe aux propriétaires, cette situation affecte l'image de Saint-Imier. Dans ce contexte, je prie le Conseil municipal de répondre aux questions suivantes :

1. A-t-il déjà entrepris des démarches auprès des propriétaires concernés ?
2. Envisage-t-il des mesures d'incitation ou d'information pour encourager un nettoyage rapide ?"

M. Gérard Dessaules, chef du Département urbanisme et mobilité : "Une réponse vous parviendra lors de la prochaine séance. Je n'ai pas bien compris le début de votre interpellation."

...M. Laurent Egloff, ARC, reprend le début de son interpellation...

...Brouhaha...

M. Laurent Egloff, ARC : "Bien que ce ne soit pas de la compétence du Conseil municipal est-ce que des discussions sont ou ont déjà eu lieu ?"

M. Gérard Dessaules, chef du Département urbanisme et mobilité : "Merci. Je prends note de votre interpellation et des questions posées. Une réponse vous sera apportée lors du prochain Conseil de ville."

M. Marcel Gilomen, PLR : "Nous avons pu découvrir dans la Feuille d'Avis du District de Courtelary du 3 octobre 2025 le communiqué de la commune de Saint-Imier concernant la taille des arbres, haies et buissons le long des voies publiques. Les propriétaires concernés étaient invités à examiner leur situation et à entreprendre les démarches nécessaires en vue de réduire l'ampleur de leurs plantations d'ici au 26 octobre 2025. Nous souhaiterions savoir quelles sont les démarches entreprises par la Municipalité si le propriétaire n'a pas effectué les travaux en vue d'assurer la sécurité et la visibilité des différents utilisateurs de la route mais également des piétons ?"

M. Gérard Dessaules, chef du Département urbanisme et mobilité : "Chaque année, la Municipalité publie un communiqué de presse pour rappeler les bonnes pratiques en

matière d'entretien des haies et des arbres en bordure des voies publiques. Dans les cas les plus problématiques selon notre propre analyse (qui peut différer de la vôtre peut-être), un courrier est adressé aux propriétaires leur indiquant en substance : "Nous sommes très heureux de voir à quel point la nature en ville fait partie de notre quotidien et contribue ainsi à notre qualité de vie. Mais parfois, cette nature devient un peu trop exubérante. Les arbres et arbustes envahissent et encombrent les trottoirs et les routes causant ainsi des désagréments et engendre également des problèmes de sécurité en masquant la visibilité et la perception des différents utilisateurs de la route. C'est pourquoi les riverains des routes et trottoirs sont tenus d'entretenir leurs arbres, haies, buissons ou autres types de végétation.". Cette année, ce courrier a été adressé à une vingtaine de propriétaires en date du 7 octobre et un délai leur a été imparti pour réduire l'ampleur de leurs plantations qui empiètent sur le domaine public. En cas de non observation des indications de la Municipalité, le Service des travaux publics est chargé, par le Conseil municipal d'exécuter lui-même les élagages. Ces travaux sont ensuite refacturés aux propriétaires concernés. En l'absence de neige, nos équipes disposent actuellement de temps pour effectuer ces élagages qui ont déjà débuté. J'espère ainsi avoir répondu à satisfaction à votre interpellation."

M. Marcel Gilomen, PLR : "Merci."

M. Michel Ruchonnet, président : "Vous êtes satisfait de la réponse M. Marcel Gilomen, PLR ?"

M. Marcel Gilomen, PLR : "Oui."

M. Patrick Grobety, PLR : "Nous disposons d'un petit chemin très pratique qui se situe sous le pont routier à l'entrée de Saint-Imier, côté EST. Ce dernier est devenu très utilisé depuis la création du nouveau quartier, situé à l'EST de l'Ancienne Route de Villeret. En effet, c'est le tracé le plus rapide afin de se rendre à pied à la gare depuis cette zone. Cependant, je me permets de vous faire constater que les marches qui mènent à l'Ancienne Route de Villeret sont fréquemment couvertes de feuilles, ce qui les rend extrêmement glissantes. De plus, à l'opposé, juste après le passage sous le pont, des marches en béton sont cassées depuis moult temps. Il s'avère qu'avec la nouvelle Migros, ce chemin sera encore plus emprunté. Dès lors, je recommande de faire le nécessaire pour sécuriser ce sentier, avec un entretien régulier, ainsi que le remplacement des marches en béton, avec par exemple une rampe qui serait bien plus pratique. Je pense que ces différentes mesures permettraient d'éviter de malencontreux accidents, dont nous serions responsables. En résumé, un tout petit investissement, dont les corrections peuvent être effectuées par les Travaux publics pour un chemin sécurisé."

M. Gérard Dessaules, chef du Département urbanisme et mobilité : "Merci pour votre interpellation qui rejoint nos préoccupations. En effet, la sécurité et le confort des déplacements piétons à Saint-Imier nous tient à cœur et nous entendons accorder les moyens nécessaires à l'entretien des escaliers dans notre Cité. Nous avons confirmé cette année le mandat à une entreprise de génie civil pour entreprendre la réfection des escaliers entre la Rue du Pont et la Rue Baptiste-Savoye (escalier de la Migros) ainsi que les escaliers de la Salle de spectacles (entre la Rue du Vallon et la Rue des Jonchères). La réfection des escaliers entre l'Ancienne Route de Villeret et le site des Abattoirs se fera à la suite. Cependant il n'est pas certain que ces travaux puissent se réaliser cette année encore, ceci selon la disponibilité de l'entreprise ou des conditions atmosphériques. De plus, il est prévu de réfectionner d'autres secteurs d'escaliers à l'avenir : Escaliers entre la Rue Basse et la Rue Francillon (en OUEST du P'tit Caf). Escaliers entre la Rue Basse et la Rue Francillon (en OUEST de Jobin opticien). Escaliers entre la Rue du Puits et la Rue Basse (en OUEST de l'ancien poste de police). Ces secteurs nécessitent une coordination avec nos collègues des Services techniques qui planifient de faire passer

des conduites sous les escaliers. Nous espérons ainsi avoir répondu à satisfaction à votre interpellation."

M. Patrick Grobéty, PLR : "Merci."

M. Michel Ruchonnet, président : "M. Patrick Grobéty, PLR, vous êtes satisfait de la réponse ?"

M. Patrick Grobéty, PLR : "Oui."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, il ne semble pas y avoir d'autres interpellations, nous passons au point suivant de notre ordre du jour."

12. Divers et imprévu

M. Vital Carnal, PS: "Dans la presse aujourd'hui, un article sur la stratégie de l'entreprise Straumann, amène ma question. Est-ce que l'arrivée de l'entreprise Straumann dans la zone industrielle de La Clef, où elle a acheté un terrain, est toujours d'actualité ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "Je peux porter à votre connaissance que les maires de Corgémont, Villeret, et Saint-Imier, ont été reçus, sauf erreur la semaine passée, par la Direction de Straumann. J'ai posé la question concernant ce terrain, ainsi que le développement dans la région. Ils ont confirmé qu'ils comptaient garder ce terrain mais n'avaient pas de projet précis pour le moment. Nous avons un droit de réméré. Dans l'Acte de vente il y a un délai pour déposer un permis de construire, sinon le terrain reviendra à la commune sous certaines conditions. Pour le moment je n'ai pas plus de renseignements."

M. Vital Carnal, PS : "Merci pour votre réponse."

M. Michel Ruchonnet, président : "Vous êtes satisfait M. Vital Carnal, PS ?"

M. Vital Carnal, PS : "Oui."

M. Michel Ruchonnet, président : "Y a-t-il encore des divers et imprévu ?"

M. Michel Ruchonnet, président : "Cela ne semble pas être le cas, je vais donc vous lire mon discours de fin d'année."

M. Michel Ruchonnet, président : "Oui M. Vital Carnal, PS ?"

M. Vital Carnal, PS : "Oui M. le président, j'ai encore un divers et imprévu."

M. Michel Ruchonnet, président : "Allez-y, on clôturera par mon discours."

M. Vital Carnal, PS : "Ce soir la fraction socialiste souhaite remercier notre doyen et président du Conseil de ville M. Michel Ruchonnet pour son année comme premier citoyen de Saint-Imier. Cette année fut particulière à plus d'un titre avec une première séance extraordinaire, suite au refus de la population et par la suite du Conseil de ville du budget 2025. Mais malgré la tempête tu es resté droit dans tes bottes, et tu as mené le navire à bon port. Merci Michel pour ton courage et ton engagement."

...Applaudissements...

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci je suis très touché."

M. Michel Ruchonnet, président : "Discours du président.

Quelques réflexions pour cette année 2025.

C'est avec une certaine émotion que je vous livre ces quelques mots à l'occasion de mon dernier Conseil de ville comme président.

Dès le 1^{er} janvier prochain, je regagnerai le banc de ma fraction en débutant ma 16^{ème} année parmi vous.

Tous les 31 membres, que faisons-nous ici ?

Quel est notre but premier ?

Je pense que la réponse est simple : nous nous sommes mis au service de notre communauté pour faire avancer "le char communal". Finalement c'est notre mission, choisie volontairement et librement.

Ce présupposé initial doit rester notre boussole, sans sortir de la route.

Qu'est-ce que la politique, que signifie ce terme ? Il nous vient du grec et traduit littéralement cela veut dire "la science de la cité".

En acceptant cette charge de président, j'ai ressenti le besoin de poser un regard sur les 8 à 10 dernières années de notre fonctionnement et d'en faire part à ceux que ça pourrait intéresser. Pour cela, j'ai souhaité partager une séance de travail avec notre maire M. Corentin Jeanneret autour d'un bon repas dès le 1^{er} mois de mon entrée en fonction.

Il a tout de suite été partant.

J'avais 2 messages : rétablir la communication entre notre Légitif et notre Exécutif et être très respectueux de la séparation des pouvoirs. Travailler ensemble. L'audit qui suivra 6 mois plus tard dira exactement la même chose.

Deux maximes m'étaient venues spontanément à l'esprit : la 1^{ère} dit que "seul on va plus vite, ensemble on va plus loin", et la 2^{ème} est celle du conseiller fédéral M. Alain Berset, lors de la montée de la pandémie du COVID en 2020, qui a dit merveilleusement je cite : "aussi vite que possible, aussi lentement que nécessaire".

L'année 2025 n'est pas tombée du ciel, depuis de nombreuses années (10 à 20 ans facilement) et nous nous sommes occupés plus du présent que de l'avenir. Nous avons fait preuve d'un excès de confiance, en partie dû au fait que la santé financière était beaucoup plus saine que ces dernières années.

Ne voyez dans mes propos aucune accusation car je suis solidaire. Seulement, en politique, il faut savoir regarder les choses en face et tirer les enseignements. La politique c'est aussi une sacrée formation continue.

Nous devons améliorer nos facultés d'analyse, notre réactivité, la vitesse de réaction.

L'audit qui est enfin réalisé est certainement l'outil dont nous avions besoin. Un regard externe par des professionnels sera toujours une démarche précieuse. Et là on pourrait à nouveau citer M. Alain Berset.

Un fait m'a frappé cette année, il y a eu anormalement beaucoup de changements de conseillers et de commissaires. Faut-il revoir nos tactiques de recrutement ?

Ne nous leurrons pas, nous sommes des miliciens. Faut-il avoir une culture politique pour entrer en lice ? Pas forcément mais il est bien de connaître ses dossiers et d'avoir envie de débattre. C'est un investissement.

Notre parlement est devenu d'une certaine manière une boîte aux lettres pour nos textes avec rarement un échange d'idées.

Je rêve que nous pratiquions la technique du philosophe Platon, cela date de plus de 2'000 ans et cela porte le doux nom de "maïeutique".

Mais où il nous amène ce Ruchonnet ?

C'est simple, c'est une discipline. Quand un orateur énonce ses vérités et ses jugements, celui qui reçoit le message se met à poser des questions ouvertes à chaque réponse de l'orateur pas dans le but de le coincer ou de le mettre mal à l'aise, mais de pousser l'autre dans ses retranchements dans le but de faire avancer le débat d'idées, c'est un acte altruiste.

Par exemple, la première question pourrait être de demander si le sujet ou le problème pourrait être envisagé sous un autre angle.

Essayons les questions ouvertes en 2026, ça exige beaucoup au départ mais c'est d'une grande richesse.

Je vous rassure, cela ne met pas en péril nos convictions et nos crédos.

Nous devons évoluer. La météo politique n'est guère clémence. Allons ensemble vers l'avant.

Je tenais à vous remercier tous pour votre engagement. J'ai eu du plaisir à être à votre tête mais si je compare avec ma précédente présidence il y a 12 ans, le monde a changé et les gens aussi.

Je veux y croire.

Bonnes fêtes à vous et aux vôtres"

...Applaudissements

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, maintenant je vous donne des explications concernant le repas qui va suivre. Nous avons 24 personnes inscrites au repas. J'ai imprimé des feuilles avec les menus que vous avez choisis. Le repas aura donc lieu à la Rotisserie de la Reine-Berthe. Nous aurons une grande table, alors mélangez-vous. Les boissons sont à régler directement, et le menu au moment de votre départ. Ceux qui ne pourront se joindre à nous en raison d'autres obligations, et bien cela sera pour une prochaine fois."

13. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2026 :

- 13.1. président
- 13.2. 1^{er} vice-président
- 13.3. 2^{ème} vice-président
- 13.4. secrétaire

13.5. deux scrutateurs

M. Michel Ruchonnet, président : "Alors, avant de passer au repas, nous devons encore procéder à la nomination du Bureau du Conseil de ville pour l'année 2026. Le terme "nomination" m'a interpellé, et nous sommes allés voir notre règlement. On ne vote pas la nomination. La constitution du premier Bureau du Conseil de ville du début de législature se vote, puis les suivants sont nommés. Nous avons pour habitude une procédure quelque peu différente, vous ne le prendrez pas mal M. Christian Tharin, PLR, ce soir nous allons voter les gens. Nous allons voter chaque poste. Cela donne aussi une certaine légitimité à l'équipe qui va affronter l'année électorale."

M. Christian Tharin, PLR : "Nous avons toujours procédé ainsi."

M. Michel Ruchonnet, président : "Mais nous pourrions ne pas le faire. Le règlement dit que nous pouvons nommer tout simplement."

13.1. président

M. Dominique Moszczanski, PLR, propose M. Sébastien Ehl, PLR.

M. Sébastien Ehl, PLR, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

13.2. 1^{er} vice-président

M. Laurent Egloff, ARC, propose M. Loan Tultak, ARC.

M. Loan Tultak, ARC, est nommé à l'unanimité.

13.3. 2^{ème} vice-président

M. Vital Carnal, PS, propose Mme Isabelle Gambetta, PS.

Mme Isabelle Gambetta, PS, est nommée à l'unanimité, moins intéressée.

13.4. secrétaire

M. Dominique Moszczanski, PLR, propose M. Anthony Vale, PLR.

M. Anthony Vale, PLR, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

13.5. deux scrutateurs

M. Vital Carnal, PS, propose Mme Elisabeth Beck, PS.

Mme Elisabeth Beck, PS, est nommée à l'unanimité.

M. Laurent Egloff, ARC, propose M. Claude Voisin, ARC.

M. Claude Voisin, ARC, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, je profite de remercier tous les collaborateurs pour leur travail, toutes celles et ceux qui travaillent pour Saint-Imier. C'est du boulot, mais un très grand plaisir. Bonnes fêtes de fin d'année à tous."

Mme Delphine Boillat, PLR : "M. le président, est-ce qu'il serait possible que nous félicitions et applaudissions le Bureau du Conseil de ville 2026 ?"

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien sûr, allons-y."

...Applaudissements...

Mme Delphine Boillat, PLR : "Merci."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je clos la séance. Bonne suite de soirée à tous, et d'ores et déjà bon appétit aux membres qui participent au souper du Conseil de ville qui va suivre."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 18 h 59.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :